de la rue Jemmapes à Roubaix. Il finit par briser des vitres. Un agent voulut l'emmener au poste; Dauwens se rebiffe et le voilà pour ces deux délits condamné à vingt jours.

SUITES DE VIOLENCES. — Les lecteurs savent qu'une dame Gay, qui tient un estaminet boulevard Gambetta à Tourcoing, avait été violemment frappée à la poitrine et au ventre par un consommateur du nom de Jules Desmettre qui ne voulait pas solder une dépense de soixante-dix centimes et qui avait été arrêté.

M. le commissaire Cotard apprend au Tribunal que l'état de Mme Gay, qui est dans une position intéressante, s'est aggravé; qu'elle a des frissons et qu'on ne peut encore se prononcer sur la gravité des coups.

Le tribunal en présence de cette déclaration décide que la victime sera visitée par le médecin-légiste qui fera un rapport à ce sujet.

La cause est dès lors renvoyée à jeudi.

UNE affaire d'outrages, dont est inculpé Louis Mille, de Roubaix, est également remise à jeudi.

UNE BOULE DE BEURRE avait été trouvée en possession d'un certain Joseph Cappaert, le jour où il avait été arrêté pour *infraction à un arrêté d'expulsion*. Interrogé sur la provenance du beurre, Cappaert avait répondu qu'il l'avait trouvé.

Il n'en est pas moins jugé coupable de vol et d'infraction, et est condamné à deux mois. Il a déjà, il est vrai, fait trois mois de prévention.

Cour d'appel de Douai. — *Audience du jeudi 8 juin.* — LA CLAUSE « LIVRABLE A MES BESOINS. » — M. Bollé aîné, fabricant à Paris, est appelant d'un jugement du tribunal de commerce de Roubaix, du 29 septembre 1892, rendu entre lui et M. Desrousseaux-Defrenne, négociant à Roubaix.

Il s'agit de marchandises commissionnées par M. Bollé et stipulées livrables à ses besoins. Le tribunal condamnece dernier à se livrer du solde du marché dans l'année suivant la signification du jugement. Il est fait masse des dépens mis par moitié, à la charge de chacun des plaideurs.

M. Desrousseaux demandait que le tribunal fixât un délai pour le prix de livraison. M. Bollé répondait que le tribunal ne pouvait, en impartissant un délai, modifier la convention portant « livrable à mes besoins. »

Les premiers juges ont été d'avis que cette clause ne pouvait être interprétée comme le voulait M. Bollé; qu'il ne saurait, en effet, dépendre d'un acheteur d'annihiler un marché, en en retardant indéfiniment l'exécution.

Les magistrats consulaires décident qu'il faut suppléer dans les contrats les clauses d'usage. Or, disent-ils, « il est d'usage que les marchés du genre de celui soumis au *tribunal, soient exécutés dans l'année.* »

L'affaire est intéressante. Par suite de l'appel de M. Bollé, elle est soumise à la seconde chambre de la cour. Il y a, d'autre part, un appel incident, formé par M. Desrousseaux, parce qu'une moitié des dépens a été mise à sa charge.

L'affaire a été plaidée par Mes de Beaulieu et Allaert. Nous rendrons compte de l'arrêt.

Arrêt. — La seconde chambre de la Cour confirme le jugement du tribunal de commerce de Roubaix, rendu entre MM. Desrousseaux Defrenne et Bollé aîné.

La Cour admet donc qu'il appartient aux tribunaux d'impartir un délai pour la prise de livraison, quand la marchandise a été stipulée par l'acheteur « livrable à ses besoins. »

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du vendredi 9 juin

Présidence de M. le conseiller VIBERT

Ministère public : M. LANIO substitut du procureur général

1re affaire. **Affaire de mœurs (de Roncq)**

L'accusé Antoine-François Roelens, né à Routers (arrondissement de Courtrai), est un tisserand demeurant à Roncq et âgé de 62 ans.

Roelens est acquitté. Défenseur, Me Pouey.

2e affaire

COUP SUIVI DE MORT A TOURCOING

L'ACCUSÉ

Florentin Dhaze, ouvrier maçon à Wattrelos, est né à Mouscron, le 11 avril 1861. Il a dont 32 ans.

EXPOSÉ DES FAITS

A Tourcoing, le 10 avril, une querelle s'éleva entre des terrassiers et des ouvriers maçons. Un sieur Vandecastel, ayant été frappé par un sieur Rose, chercha de l'aide dans un cabaret voisin.

Les camarades arrivèrent et se précipitèrent sur Rose. Ce dernier s'enfuit en criant : « Au secours ! » Ses cris attirèrent Dhaze.

Celui-ci se jeta sur les camarades de Vandecastel, et rejoignit un nommé Stender, et lui porta à la tête un violent coup, avec une bêche dont il était muni. La victime eut le crâne fracturé et mourut le lendemain.

Dhaze s'est *reconnu l'auteur de la blessure*; mais il a prétendu n'avoir frappé que pour dégager Rose qui était aux prises avec quatre adversaires. Une femme Destombes témoin de la scène qui se passait devant sa maison, aurait déclaré que Stender n'était pas aux prises avec Rose, au moment où le coup de bêche lui a été porté. Il était à quelques mètres de distance, en arrière de ses camarades qui, moins ivres que lui, l'avaient devancé.

LES TÉMOINS

Ils sont au nombre de sept, tous cités à la requête du ministère public. Voici leurs noms, dans l'ordre où ils ont déposé :

Jean Rose, 30 ans, maçon à Mouscron, au Touquet ; Henri Duleri, 45 ans, menuisier à Tourcoing ; Gustave Verkest, 33 ans, maçon à Tourcoing ; Jules Vandecastel, 32 ans, terrassier à Roubaix ; Gustave Vanoverschel, 45 ans, journalier à Tourcoing; Marie Plouvier, femme Destombes, 42 ans, ménagère à Tourcoing ; M. Largillière, 47 ans, docteur en médecine à Roubaix.

L'AFFAIRE RESUMÉE PAR LE PRÉSIDENT

M. le président fait à MM. les jurés un résumé de l'affaire. Il s'agit d'une rixe entre maçons et terrassiers. Les terrassiers ont eu les premiers torts; mais c'est l'un d'eux qui fut tué. La scène se passe entre belges.

Les maçons travaillaient sur un chantier. Les terrassiers, bien qu'étant ivres, buvaient encore au cabaret, en face.

Vandecastel connaissait Dhaze; il l'appela : « Tintin, viens boire une chope ». Dhaze se cacha pour ne pas répondre. Verkest répondit au contraire : « Ce n'est pas la peine de l'appeler. Il n'ira pas boire avec vous ».

Alors Vandecastel maltraita Verkest, lui tira les oreilles, lui lança un soufflet. Vanoverschel arriva d'un côté, Rose de l'autre.

Ce dernier reproche aux terrassiers de ne pas laisser les maçons travailler et de s'introduire dans le chantier. Il repousse Vandecastel, il porte un coup sur le bras de Gustave Vanoverschel, avec un instrument dont il arme sa main.

Les terrassiers ont appelé leurs camarades restés au cabaret. Ils se précipitent, au moins certains d'entre eux, sur Rose. Celui-ci crie et implore aide.

Dhaze survient et, avec une bêche, lance un violent coup sur la tête du plus ivre des terrassiers, du dernier sorti de l'estaminet.

D'après l'accusation, en effet, la victime n'était pas aux prises avec Rose, quand elle a été frappée. Elle se trouvait à plusieurs mètres en arrière. La discussion va surtout porter sur l'endroit où elle était et l'attitude qu'elle avait, quand elle fut atteinte par le coup mortel.

INTERROGATOIRE

D. Vandecastel vous a appelé. — R. Je me suis caché pour ne pas être vu.

D. Verkest a dit : « Il n'y a pas besoin de crier si fort. Il ne viendra pas. » — R. Vandecastel était saoul ; il a frappé Verkest. Rose lui a dit, en même temps qu'à Vanoverschel. « Ce n'est pas votre droit d'entrer dans notre travail. »

D. Rose a frappé aussi avec un instrument. — R. Oui, Vandecastel, au côté gauche.

D. Il aurait davantage frappé Vanoverschel, mais peu importe. Jusqu'à présent, vous n'êtes pour rien dans la scène. Je le répète, les terrassiers ont eu les premiers torts; mais ils ont ensuite été excités par les coups de Rose. — R. Leurs camarades sont sortis de l'estaminet; ils se sont aussi approchés. Ces gens-là juraient; ils nous menaçaient : « Viens ici. Nous allons te tuer. Il faut lui ouvrir le ventre. » Ils ont saisi Rose et l'ont terrassé. Ils étaient tous quatre dessus.

D. — Cela ne paraît pas exact. Stender arrivait ivre, en arrière. Il n'attaquait pas Rose; il était à une certaine distance du groupe. C'est ce qui résulterait de la déclaration d'une femme Destombes, le seul témoin désintéressé de la scène.

Pourquoi vous être servi d'une bêche? — R. Quand Rose appela au secours, je le vis en danger; je saisis le premier objet qui me tomba sous la main; je frappais alors sur le premier venu des agresseurs.

D. Il est facile d'avoir raison d'un ivrogne. On n'a pas besoin pour cela d'une bêche. On ne le frappe pas sur la tête comme avec une massue. Il suffit de lui jeter un bâton dans les jambes, pour le faire tomber.

Vous êtes un homme violent : vos antécédents le prouvent. Vous avez encourru dix-huit condamnations en Belgique, la plupart pour coups et blessures. Reconnaissez-vous ces condamnations ?

L'accusé ne les conteste pas. C'est pour ne pas subir sa dernière condamnation qu'il est venu en France.

D. Quand on vous arrête, vous vous êtes rebellé; vous avez cherché à *mordre* le garde-champêtre. — R. C'est inexact.

DÉPOSITIONS

1er témoin. Rose déclare que Verkest, frappé par Vandecastel, n'a pas riposté. Il reconnaît avoir lui-même repoussé ce dernier avec son instrument; mais il ne avoir porté un coup à Gustave Vanoverschel.

Les terrassiers se sont armés de briques et jetés sur lui. Il a crié. Il n'a pas vu si la victime de Dhaze était au nombre des ses assaillants; il ne sait pas davantage si les autres maçons se sont sauvés.

2e témoin. — Duleri parle de Rose comme ayant été aux prises avec les quatre terrassiers. Les agresseurs ont jeté des briques.

Pour ne pas en recevoir, le témoin s'est retiré. Il n'avait pas, dit-il, à intervenir. Cela ne le concernait pas. C'était l'affaire des maçons. Il n'est pas de leur métier.

3e témoin. Verkest a reçu une calotte de Vandecastel. « Il faut couper, dit-il, qu'il était saoul; sans cela il ne l'eut pas fait. »

Rose a tenu ce langage : « Vous devez sortir du chantier. Si vous ne sortez pas... » Il atteignit Vandecastel avec son instrument, au côté; mais il n'a pas frappé Vanoverschel au bras.

Les quatre terrassiers ont couru après Rose; ils le suivaient; ils avaient des briques dans les mains.

4e témoin. Vandecastel reconnaît avoir donné une calotte à Verkest. Il était, dit-il, un peu saoul, mais pas fort. Verkest ne l'a pas à son tour frappé, mais l'a menacé avec une pelle.

Rose a porté des coups au témoin et à Vanoverschel. Un autre terrassier lui adressa à ce sujet des reproches : « Tu devrais être fainéant pour frapper aujourd'hui avec ton instrument, sur un homme saoûl. »

On ne s'est pas jeté à plusieurs sur Rose. Celui-ci eut un seul adversaire avec lequel il s'est battu.

5e témoin. Vanoverschel a reçu sur le bras un coup de l'instrument qui servait à nettoyer les briques. C'est Rose qui le lui a porté. Il n'a pas assailli ce dernier ; il ne l'a pas touché.

6e témoin. — La femme Destombes déclare avoir entendu le cri : « Tintin, au secours ! » Elle a vu Dhaze porter alors le coup de bêche. La victime était en arrière.

7e témoin. Le docteur Largillière fait connaître ses constatations. La plaie avait sept à huit centimètres. Le crâne avait été fendu.

PLAIDOIRIES ET RÉSULTAT

M. Lanio, substitut du procureur général, soutient l'accusation. Me Hattu demande que soit posée au jury, en outre des questions de coups et blessures ayant entraîné la mort, celle de savoir si ces coups et blessures n'ont pas été provoqués.

Le jury reconnaît Dhaze coupable, mais admet l'excuse légale de provocation et l'existence de circonstances atténuantes.

En conséquence, la Cour condamne l'accusé à *dix-huit mois de prison.*

3e affaire. — **Vols à Bermeries, Obies, Gommegnies, Frasnoy, Gussignies et Taisnières.**

L'accusé Désiré, dit Henri Caré, sans profession, demeurant à Eth, est âgé de vingt-deux ans. C'est un repris de justice qui aurait commis de nombreux vols, en 1892, dans l'arrondissement d'Avesnes.

Caré est condamné à sept ans de travaux forcés. Défenseur, Me Bertauld.

RÉSULTATS GÉNÉRAUX DE LA SESSION

Le jury a eu à statuer sur 25 affaires, auxquelles il faut ajouter celle de l'anarchiste Dupont soumise à la Cour seule. Durant la session, 40 accusés ont été jugés ; six acquittés et 34 condamnés.

La cour a prononcé quatre peines de mort, une aux travaux forcés à perpétuité, plus 85 ans de travaux forcés, 17 années de réclusion et 30 ans et demi de prison. Il y a eu 10 condamnés aux travaux forcés à temps, 3 autres à la réclusion, 16 autres à l'emprisonnement.

Quatre accusés ont été relégués ; 4 ont été déclarés déchus de la puissance paternelle ; 3 ont, au contraire, bénéficié de la loi Bérenger.

Il reste à juger demain deux affaires par contumace.

PETITE CORRESPONDANCE

A un vrai travailleur. — Pourquoi ne pas nous donner votre nom?

Pour un DEUIL pressé *tout fait* ou *sur mesure*, voir ou écrire **Au Grand Camélia**, *1, rue de la Gare, LILLE.* Spécialité — Livraison du Deuil complet. Toilettes et accessoires en 12 heures.

Les noir et blanc grande vogue du moment.

Maison fermant ses magasins les dimanches et jours de fête à midi. 71846

Bavière, VANDENPERRE, 25 CENTIMES LA GRANDE BOUTEILLE **Rue Henri-Kolb, 20. LILLE.** 71470

NORD

Nos représentants au Parlement. — Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord :

1° Dans le scrutin sur l'amendement de M. Royer : « Aucune des indemnités déterminées par la loi ne peut être attribuée à la victime qui a provoqué l'accident soit intentionnellement, soit par sa faute lourde. »

Tous les députés du Nord ont voté *contre*, sauf MM. Guillemin, Bergerot et Sirot qui ont voté *pour*. M. Plichon n'a pas pris part au vote, MM. des Rotours et Trannin étaient absents par congé.

2° Dans le scrutin sur l'article 21 du projet de loi concernant les responsabilités des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail :

« Le tribunal a le droit, s'il est prouvé par le patron, ou la circonscription, que l'accident est dû à une faute lourde de l'ouvrier, de diminuer la pension à la victime ou à ses représentants. »

Tous les députés du Nord ont voté *pour*; MM. Bergerot et Thellier de Poncheville n'ont pas pris part au vote; MM. des Rotours et Trannin étaient absents par congé.

La pose de la première pierre du monument de Wattignies. — Hier, à huit heures, a eu lieu la pose de la première pierre du monument de Wattignies.

M. Wabrand, maire, entouré du conseil municipal et de la commission du monument, présidait la cérémonie. Le général Allard, gouverneur de Maubeuge, les directeurs du génie et de l'artillerie et quelques officiers supérieurs étaient présents.

La Société philharmonique, l'Orphéon maubeugeois et les pompiers avaient été convoqués pour rehausser la fête.

M. le Maire, après avoir lu procès-verbal, a prononcé quelques paroles rappelant le but de l'érection du monument. On peut évaluer à un gros millier les habitants présents à cette cérémonie toute locale.

N'assistait ni le sous-préfet d'Avesnes, ni le député, ni le conseiller général.

PAS-DE-CALAIS

La situation entre Français et Belges dans le bassin houiller du Pas de Calais. — Les délégués belges Roger et Harvengt sont arrivés jeudi à Lens, pour étudier l'effet produit ici par l'expulsion de Basly et Lamendin du congrès de Bruxelles. A Liévin, plusieurs mineurs belges leur ont fourni des renseignements favorables sur l'attitude des Français.

Vendredi matin, les délégués ont rédigé un manifeste invitant les mineurs français à se mettre en garde contre un personnage qui a intérêt à nuire à l'association syndicale. Ce manifeste se termine ainsi : « Les délégués des mineurs du Pas-de-Calais et du voisinage unis dans la même pensée de fraternité protestent contre les circulaires contenant des menaces contre les ouvriers belges comme ils ont protesté contre l'expulsion de Basly et Lamendin, et engagent tous leurs amis à faire leurs efforts pour faire triompher la cause du socialisme international. » Suivent les signatures des délégués belges et français.

Béthune. — *Une victime de l'explosion de Nimes.* — Hier, ont eu lieu à Béthune les obsèques de M. Jules Gallois, lieutenant au 116e de ligne, qui a été tué au champ de tir de Nîmes, par l'explosion d'un canon.

Au cimetière, le colonel directeur de l'Ecole de guerre a prononcé un discours.

M. Jules Gallois était originaire de Béthune, où son père est entrepositaire de la manufacture des tabacs.

PÈLERINAGE EUCHARISTIQUE

à ARMENTIÈRES (Nord)

Sous la présidence de Sa Grandeur Mgr SONNOIS, archevêque de Cambrai, assisté de NN. SS. les évêques : de Lydda, d'Aire-sur-l'Adour, d'Arras, de Tournai, Mgr Pourbaix, évêque auxiliaire de Tournai, et des abbés de Notre-Dame de Saint-Marie du Mont et de Saint-Sixte; Mgr Baunard, prélat de la Maison de Sa Sainteté, recteur des Facultés libres de Lille; Mgr Dehaisnes, prélat de la Maison de Sa Sainteté, vice-recteur honoraire des Facultés libres de Lille.

DIMANCHE 2 JUILLET 1893

à trois heures très précises

I. — Recommandations et observations générales. — 1. Pour se disposer au pèlerinage eucharistique, les paroisses d'Armentières suivront avec assiduité le triduum qui aura lieu dans chacune d'elles les jeudi, vendredi et samedi précédant le 2 juillet. — Messieurs les curés de toutes les paroisses étrangères qui doivent prendre part à ce pèlerinage sont priés de faire sonner les cloches le samedi 1er juillet, à l'heure de l'*Angelus* du soir, pour rappeler à leurs paroissiens la fête à laquelle ils doivent participer le lendemain. — 2. Monseigneur l'Archevêque de Cambrai a sollicité du Saint-Père et il a la confiance d'obtenir une indulgence plénière pour tous les fidèles qui, s'étant confessés et ayant communié, prendront part à ce pèlerinage et prieront aux intentions de Sa Sainteté. Les pèlerins sont donc invités à s'approcher des Sacrements, dans leur paroisse, le matin même de la fête. — 4. A neuf heures, la messe Pontificale sera célébrée dans l'église de St-Vaast par Monseigneur l'Archevêque de Cambrai. Une allocution sera prononcée. Des messes basses seront ensuite dites dans la même église à onze heures et à midi. — *Le pèlerinage aura lieu l'après midi à trois heures très précises.*

II. — Arrivée et placement des Pèlerins. — Rassemblement à 2 heures 1/2 très précises aux lieux de réunion ci-après indiqués. Les paroisses et les groupes devant figurer dans le cortège se rangeront, avec leurs prêtres, sous la direction de leurs curés, pour défiler, à deux heures et demie très précises, savoir :

1re section. — *En tête l'Union des Trompettes.* Place des Halles, coin de la rue de la Vignette. Elle précédera la Croix, portée et escortée par les Séminaristes du décanat, immédiatement après la Croix, les Ecoles Patronages, Cercles et Paroissiens d'Armentières formant un seul groupe. Prendront place ensuite les groupes et paroisses commençant par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L; ils se rangeront l'un après l'autre, sans observer l'ordre alphabétique au fur et à mesure de leur arrivée, dans la *rue de Dunkerque*, et, si besoin en est, *rue Sèche.*

2e Section. — En tête : La grande Fanfare. Rue Nationale, face à la rue Sèche. Immédiatement après prendront place, les paroisses et groupes commençant par les lettres M, N, O, P; ils se rangeront l'un après l'autre, sans observer l'ordre alphabétique, au fur et à mesure de leur arrivée *dans la rue Nationale.*

3e Section. — En tête : La paroisse de Quesnoy-sur-Deûle et sa musique. Rue *Denis-Papin*, face à la rue Nationale. Immédiatement après prendront place les paroisses et groupes commençant par les lettres Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z; ils se rangeront l'un après l'autre, sans observer l'ordre alphabétique, au fur et à mesure de leur arrivée *Rue Denis-Papin.*

4e section. — La société philharmonique, le cortège historique, le cortège symbolique, le clergé, la musique, la troupe angélique, les évêques, les prélats, les autorités et les corps constitués, dans l'église de Saint-Vaast.

5e section. — *Les sociétés ouvrières*, parvis de l'église de St-Vaast, le long du magasin de M. Breuvar.

III. Arrivée et rendez-vous aux lieux de réunion. — A leur arrivée en gare, les pèlerins venant par groupes sont priés de s'adresser aux commissaires de la fête portant le brassard blanc *et rouge qui seront chargés de les diriger avant et pendant le cortège.* Pour éviter l'encombrement, ils se rendront aux points de réunion désignés ci-dessus pour le rassemblement savoir : Les groupes et paroisses dont les noms commencent par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, en suivant les rues de la gare, de Lille, Grand'place et la portion de la rue de Dunkerque, autrefois appelée rue Dubraille, ou ils seront reçus par les directeurs du cortège portant le brassard rouge et blanc et chargés des groupes se ralliant rue de Dunkerque. Les groupes et paroisses dont les noms commencent par les lettres M, N, O, P, en suivant les *rues de la Gare et Nationale*, où ils seront reçus par les directeurs du cortège portant le brassard rouge et blanc et chargés des groupes se ralliant rue Nationale.

Les groupes et paroisses dont les noms commencent par les lettres Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z, en suivant les *rues de la Gare, Pha ippe-de-Girard, place de la République*, côté droit, *jusqu'à la rue Denis-Papin*, où ils seront reçus par les directeurs du cortège portant le brassard rouge et blanc chargé des groupes se ralliant rue Denis-Papin. Les pèlerins isolés voudront bien s'attacher à une paroisse de leur choix et devront suivre ponctuellement les avis du directeur de cette paroisse. Il est recommandé aux pèlerins de réciter le chapelet dès leur arrivée aux lieux de rendez-vous.

N. B. — Quelques commissaires au brassard rouge et blanc se trouveront à chaque entrée de ville pour renseigner les pèlerins *arrivant à pied et en voiture.*

IV. Procession. — 1. Les hommes seuls sont admis dans le cortège eucharistique; les femmes sont priées de prendre place aussitôt après le groupe des Sociétés ouvrières fermant le cortège eucharistique. Elles pourront se réunir, en attendant le départ du cortège, place de l'église Saint-Vaast, le long de la façade de l'hospice ; ou prendre leur place derrière les Sociétés ouvrières, lorsque le cortège passera dans l'une des rues indiquées à l'itinéraire. — 2. Les paroisses et groupes sont priés de venir avec leurs bannières et leurs flambeaux. — 3. Ils défileront tête découverte avec ordre et en rang, six de front, formant autant de groupes qu'il y aura de paroisses représentées.

4. Pendant le défilé, on priera à haute voix, on chantera des cantiques et des hymnes au Très-Saint-Sacrement. — 5. Les musiques se feront entendre sur le parcours de la Procession. — 6. Le Très-Saint-Sacrement sera porté par Mgr Sonnois dans une chapelle roulante traînée par des chevaux; il ne faudra donc, afin d'éviter tout accident, étendre sur le sol des rues où passera la Procession, ni roseau, localement appelé *préau*, ni herbe d'ancune sorte. — 7. Tous les Dignitaires ecclésiastiques sont priés de se munir de leurs insignes.

V. — Itinéraire : Le cortège eucharistique partira de l'église Saint-Vaast à 3 heures très précises. Il passera par : Les rues des Douze-Apôtres et des 4 suites à 3 heures 1/4; la rue de Quesnoy à 3 heures 1/2; le Rond-Point et la rue des Jardins à 3 heures 3/4; la rue du *Faubourg-de-Lille* et la rue Marle à 4 heures; la rue Nationale à 4 heures 1/4; la rue de Dunkerque, la Grand'Place, la rue de Lille et la rue Marle à 4 heures 1/2; la rue Neuve à 5 heures; et la place de la République, où la bénédiction du Saint-Sacrement sera donnée à 5 heures 1/2. Il rentrera à l'église Saint-Vaast, en passant au milieu des rangs ouverts des Pèlerins ayant précédé le Saint-Sacrement et échelonnés le long de la rue de l'Ecole, de la Grand'Place *(côté de la Mairie)*, la rue de l'Humanité et la place Saint-Vaast *(côté du Grand Portail).*

VI. *Recommandations particulières.* — Les habitants d'Armentières, même ceux des rues où le Cortège ne passe pas, sont priés d'orner, de pavoiser leurs maisons et d'arborer le drapeau national et le drapeau de la Ville. On recommande instamment à tous les assistants de se tenir dans le recueillement et le silence depuis le commencement de la cérémonie jusqu'à la fin et de se découvrir lors du passage du Saint-Sacrement. Que chacun y apporte toute sa bonne volonté afin que Jésus soit dignement glorifié. Heureux ceux qui, s'agenouillant avec foi, respect et confiance sur son passage, le supplieront avec ferveur de les bénir. Honneur et bénédiction à tous ceux qui auront contribué à la pompe de son pacique et glorieux triomphe. Ce que nous faisons pour ce divin maître, il le récompense toujours au centuple. Osez le glorifier autant qu'il est en votre pouvoir; car vous ne pour ei jamais assez louer Celui qui est au-dessus de toute louange.

Quantum potes, tantum aude
Quia major omni laude
Nec laudare sufficit !

Ch. BERTELOOT chanoine honoraire de Cambrai, curé-doyen de Saint-Vaast; abbé HIET, curé de Notre-Dame du Sacré-Cœur; abbé LIBRECHT, curé du Sacré-Cœur; abbé DECROCQ, curé de Saint-Roch; abbé NEUVILLE, curé de Saint-Joseph.

Approuvé. Cambrai, le 4er juin 1893.

✠ MARIE-ALPHONSE, archevêque de Cambrai.

Un programme rédigé par Mgr Dehaisnes, et tiré à 500 exemplaires, sera vendu au prix de un franc par les commissaires et tous les libraires d'Armentières, le jour de la fête.

Billets à prix réduits : Le Comité chargé de l'organisation du pèlerinage a la promesse qu'une réduction de 50 pour cent sera accordée dans toutes les gares du chemin de fer. Il a aussi l'assurance d'obtenir pour diverses directions des trains spéciaux qui seront ultérieurement indiqués.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 13 juin 1893, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Gustave NADAUD, décédé à Paris-Passy, le 28 avril 1893, dans sa 74e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Suivant le désir du défunt, il n'est pas envoyé de lettres de faire-part.

DERNIERE HEURE

(De nos correspondants particuliers & PAR FIL SPÉCIAL)

LA SITUATION AU DAHOMEY

Paris, 9 juin. — Voici à titre de document les renseignements rapportés du Dahomey par le *Taygète* et communiqués à la presse par le ministère de la marine :

La pacification au sud du marais de Lama ou de Co est un fait accompli. Le royaume de Porto-Novo et le protectorat de la vallée du Mono jouissent d'une tranquillité parfaite.

Le Dahoméen du Sud qui est cultivateur et producteur envisage la guerre comme une calamité et a trouvé de suite intérêt à se placer sous notre autorité.

Au nord des marais, la scène change. Ces marais s'étendent sans interruption de l'Ouémé au Mono formant une sorte de fossé vaseux au bas de la première terrasse du système montagneux qui s'élève par gradins successifs jusqu'au plateau du Niger.

Le Lama a toujours été le refuge des gens compromis et cherchant leurs moyens d'existence dans la piraterie. C'était le repaire des anciens chasseurs d'esclaves qui se sont faits maraudeurs et coupeurs de routes.

Nous ne trouvons là et dans la région qui s'étend entre le Lama et Abomey que des gens qui font la guerre pour gagner en même temps que par habitude et qui agissent pour leur compte personnel.

Cela tient à ce que le sol recouvert d'une mince couche de terre végétale et privé d'eau pendant la plus grande partie de l'année est impropre à toute culture industrielle et ne produit guère que quelques plantes maraîchères, haricots, oignons, etc.

Il sera évidemment long de persuader à ces populations, du reste assez claircsemées, que la paix est un bienfait puisqu'elles n'ont jamais vécu que de la guerre. C'est avec cette partie de gens remuants que nos reconnaissances viennent fréquemment en contact.

Ces reconnaissances opérant sur un terrain couvert d'herbes sont évidemment pénibles pour nos troupes et ne donnent pas les brillants résultats d'un vrai combat; elles sont cependant nécessaires pour tenir les pillards en respect et pour les empêcher de se grouper et de se joindre aux débris de l'armée de Béhanzin.

Celle-ci souffre beaucoup; elle a été dernièrement décimée par une épidémie de petite vérole des plus graves, mais les quelques centaines de guerriers groupés autour de Béhanzin sont soumis à une discipline de fer qui en maintient la cohésion.

Tous les cinq jours, le grand *fétichear apporte* devant l'armée rassemblée, une statue voilée et prononce cette phrase : « Si quelqu'un de vous a mal pensé du roi, le fétiche le déconvrira. » Puis chacun défile devant la statue qui se découvre toujours devant un malheureux quelconque innocent ou coupable dont on fait tomber la tête sur le champ.

Il faut absolument réduire ce repaire dont la prise amènera la pacification des régions encore troublées du Dahomey (Nord). Il se peut que les négociations entamées dernièrement par Béhanzin amènent sa soumission complète et la dispersion de ses derniers partisans, sinon le résultat sera obtenu par une colonne qui commencerait les opérations vers la mi-août au moment de la saison favorable.

Toutes les dispositions sont prises en vue de cette éventualité.

En attendant la situation sanitaire s'améliore tous les jours de plus en plus. Les derniers rapports médicaux parvenus au ministre de la marine montrent une mortalité variant de 1 0/0 pour la légion étrangère, à 3 0/0 pour le génie, troupe qui a fait de fatigants travaux pendant les derniers mois.

La mortalité varie de 2 à 8 0/0, En résumé, le nombre des valides reste d'environ 60 à 90 0/0.

L'usage préventif de la quinine et l'emploi des filtres Chamberland, sont pour beaucoup dans ces résultats, en somme très satisfaisants.

Grâce aux précautions prises les maladies épidémiques ne se sont pas montrées au Bénin. La diarrhée disparaît avec l'emploi des filtres.

L'anémie et la fièvre palustre restent les seuls ennemis que nos médecins aient à combattre et la saison s'améliorant rapidement, il est à prévoir que le nombre de leurs malades diminuera encore.

Le général Dodds

Paris, 9 juin. — On remarque beaucoup le fait que le général Dodds qu'on disait devoir partir hier soir pour Bordeaux à 8 h. 20, s'embarque à la même heure pour Marseille où il est arrivé ce matin à 11 heures.

On s'accorde à voir dans cette indication erronée une manœuvre du gouvernement en vue d'éviter une manifestation possible. C'est à croire que la crainte du boulangisme civil de M. Constans ne haute pas seule la cervelle de nos gouvernants.

Marseille, 9 juin. — Officiellement à ce qu'on supposait, le général Dodds n'est pas parti pour Toulon. Il accompagnera demain, à bord du *Tréhet*, le colonel Dumas arrivé ce soir.

MAUX D'ESTOMAC Migraines, Constipation, Hémorroïdes, Maladies Digestives. TOUJOURS GUÉRIES par la POUDRE SALINE RAFRAICHISSANTE du Dr BURGGRAEVE N'EXIGER AUCUN CHANGEMENT DE DÉNOMINATION PAR : 4 FR. LA BOITE 17, BOULEVARD DE LILLE.

Réunion de la « Gauche libérale » de la Chambre

Paris, 9 juin. — Ce soir a eu lieu, chez M. Lemaisdelay, le punch organisé par le comité de la gauche libérale; 200 personnes étaient présentes.

Le président de la gauche libérale a pris le premier la parole et a prononcé un discours dont voici les principaux passages :

» Nous prétendons ne pas faire un seul pas en arrière, ne pas rester stationnaire non plus.

» Ce n'est pas au centre que nous nous plaçons, c'est au cœur du parti républicain. Nous voulons défendre la liberté, parce que nous croyons la liberté menacée par le radicalisme-socialisme, qui tend à écraser la liberté sous la toute puissance de l'Etat, par certains socialistes chrétiens, qui veulent détruire l'œuvre de la Révolution.

» Nous ne voulons ni ressusciter le centre gauche, qui est mort, ni soigner l'opportunisme, qui agonise; nous avons mieux à faire que de nous attacher à ces exhumations et à ces besognes funéraires.

» Nous ne nous embarrasserons pas davantage du système de la concentration qui, lui aussi, est défunt.

» Nous sommes les adversaires courtois, mais résolus, de MM. Goblet, Millerand, Lafargue.

» Quant aux ralliés, Messieurs, permettez-moi de ne pas insister sur une question qui est jugée.

» Nous applaudirons à toutes les conversions sérieuses et sincères; le vote, c'est l'affaire du suffrage universel.

» Dans la pensée d'éviter les débats stériles, nous ne voulons pas aborder la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

« *Nous voulons le maintien du concordat, nous* voulons l'application religieuse.

» Que l'Etat reste neutre en matière confessionnelle, mais qu'il ne soit pas hostile aux citoyens religieux.

» C'est aussi pour écarter de notre route les discussions stériles que nous acceptons la loi militaire, la loi scolaire. Nous désirons que ces lois ne servent pas d'arme dans les mains des sectaires pour opprimer les consciences.

» Mettons tout notre cœur à cette pacification; n'excluons personne; et à ceux qui viennent à nous avec bonne foi, ne demandons pas d'où ils viennent mais où ils vont. »

M. Jouhart, député du Pas-de-Calais, gendre de M. Aynard, député du Rhône, prend ensuite la parole. Il regrette que la *leçon qui s'est dégagée du boulangisme* n'ait pas profité à la Chambre.

A propos de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'orateur dit : « Qu'on fasse d'abord la séparation dans les mœurs, nous la ferons dans la loi. »

Parlant des « ralliés », il expose : « Quand les ralliés entrent dans la République, ils usent de leur droit, et je souhaite que des milliers de citoyens usent de ce droit.

» Ils cheminent à nos côtés; ils ont leur bagage, nous avons le nôtre.

» Leur compagnie nous est agréable, mais ce n'est pas une raison pour que nous échangions nos valises.

» Quand nous critiquons la concentration républicaine, nous prétendons qu'elle est un fort mauvais système de gouvernement, que le moment est venu de changer.

» Nous ne sommes pas socialistes, nous voulons des améliorations positives et fécondes et non des démonstrations et des lois de circonstances, loques de hasard cousues sur un vêtement hors d'usage.

» La Révolution a supprimé les anciennes corporations mais elle aurait dû mettre quelque chose à la place. Tandis que les réformes des socialistes tendent à l'oppression de l'individu, à sa suppression, les nôtres procèdent d'un principe diamétralement opposé : le respect de la liberté de l'individu.

» La solution de la question sociale ne saurait être cherchée en dehors du régime de la propriété individuelle; mais la propriété chez nous est organisée plutôt en vue de satisfaire aux besoins économiques qu'aux besoins sociaux.

» Que de choses restent à faire !

» Nous demandons à l'Etat de s'associer plus étroitement à l'œuvre des sociétés de secours mutuels et des syndicats professionnels.

» Je préconise l'organisation des caisses régionales venant s'appuyer sur une caisse d'Etat.

» Si nous y ajoutons l'organisation pratique de l'assistance dans les campagnes, de l'hygiène dans les cités industrielles, nous aurons tracé un programme suffisant à l'activité d'une législature, et même de deux législatures. »

Un vœu d'amnistie adopté par le Conseil général de la Seine

Paris, 9 juin. — Le Conseil général de la Seine a voté un vœu d'amnistie pleine et entière pour délits politiques, de grèves ou faits connexes.

Mort du docteur Péter

Paris, 9 juin. — Le docteur Péter est mort ce soir, à 5 h. 1/2.

Un nouveau discours du chancelier d'Autriche

Vienne, 9 juin. — A la commission du budget de la délégation du Reichstag, le comte Kalnoky, en remerciant du vote de confiance qui a été émis en sa faveur, s'exprime en ces termes :

« J'ai vu avec regret qu'un certain nombre de journaux allemands ont donné à mes paroles une interprétation absolument différente de celle qu'elles devaient avoir.

» Les alliances subsistent fermement sans changement, et aucune modification n'est intervenue dans nos rapports intimes.

» On a voulu, dans mes déclarations au sujet de relations amicales avec la Russie, voir une contradiction avec le point de vue adopté par le cabinet de Berlin.

» Je tiens à constater que l'espoir croissant dans le maintien de la paix ne résulte pas d'événements particuliers ni d'une variation politique, mais du sentiment général, sentiment qui, peu à peu, se manifeste partout.

» Je n'ai pas à tirer de cet état de choses la conclusion que le développement des forces défensives pourrait être arrêté dorenavant. J'ai recommandé au contraire la continuation énergique des mesures en question en repoussant toute idée de désarmement.

» Le gouvernement,